

**Communiqué du Ministère de la Construction,  
du Logement, et de l'Urbanisme**

**PROJET D'ADRESSAGE DES VOIES  
ET LIEUX PUBLICS DU DISTRICT D'ABIDJAN**

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, porte à la connaissance des populations Abidjanaise que le projet d'adressage des voies et lieux publics du District d'Abidjan, entrera dans sa phase active à partir du mercredi 20 octobre 2021.

Cette opération couvrira l'ensemble des treize (13) communes du District d'Abidjan et sera réalisée selon le phasage par zones ci-après :

- Zone 1 (Sud) : Les communes de Treichville, Marcory, Koumassi et Port Bouet
- Zone 2 (Centre) : Les communes de Plateau, Adjamé et Attécoubé 1
- Zone 3 (Est) : Les communes de Cocody et Bingerville ;
- Zone 4 (Nord) : Les communes de Abobo et Anyama ;
- Zone 5 (Ouest) : Les communes de Yopougon, Songon et Attécoubé 2,

Pour le succès de cet important projet, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme invite les populations du District d'Abidjan à réserver un accueil chaleureux aux agents enquêteurs qui seront déployés sur le terrain.

Pour toute information sur ce projet, le numéro vert ci-après est mis à votre disposition.

Numéro vert : 1378



Fait à Abidjan, le mercredi 13 octobre 2021  
Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme